

FICHE DE POSTE

Référent scolarité et accès aux droits des enfants à la Maison départementale des personnes handicapées du Gers (MDPH 32)

<u>Poste</u>	<p><u>Lieu de rattachement</u> : Poste à temps complet implanté dans les locaux de la MDPH 32, en tant que référent scolarité et accès aux droits des enfants.</p> <p><u>Conditions d'exercice</u> : Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures avec des obligations d'horaires de service adaptées au fonctionnement de la MDPH 32. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction. Les modalités de fonctionnement du poste de référent scolarité et accès aux droits des enfants à la MDPH 32 sont définies par une convention entre la MDPH 32 et la DSDEN du Gers.</p> <p><u>Public concerné</u> : Enseignant spécialisé du premier degré ou du second degré, titulaire du CAPPEI ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent.</p> <p><u>Définition du poste</u> : Le référent scolarité et accès aux droits des enfants à la MDPH 32 est un enseignant spécialisé qui exerce ses activités sous la responsabilité fonctionnelle du directeur de la MDPH 32 et sous l'autorité hiérarchique du directeur des services de l'éducation nationale, par délégation à l'inspecteur de l'éducation nationale - Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH) en charge de l'École inclusive.</p> <p>Il apporte toute son expertise dans le traitement des demandes relatives au parcours de scolarisation, la rédaction et la communication du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et des notifications arrêtées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il est un interlocuteur privilégié des enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) du département. Il participe aux instances MDPH relatives à la scolarisation et au suivi des élèves en situation de handicap.</p>
<u>Missions</u>	<p>Ses missions s'inscrivent dans l'application du décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap et du décret n°2014-1485 du 11 décembre 2014 qui précise les diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.</p> <p>Les missions du référent scolarité et accès aux droits des enfants à la MDPH consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des élèves et de leurs familles dans leurs démarches pour les questions relevant de la scolarisation des élèves en situation de handicap ;

	<ul style="list-style-type: none"> - assurer les liaisons et les articulations avec l'IEN-ASH, les ERSEH et le service départemental de l'École inclusive du Gers (SDEI 32) ; - animer l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH 32 et coordonner l'instruction des dossiers à soumettre à la CDAPH pour ce qui concerne le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et l'ensemble des droits de l'enfant ou de sa famille ;
	<ul style="list-style-type: none"> - présenter les dossiers en CDAPH et participer à leur suivi pour les questions relatives à la rédaction et la mise en œuvre du PPS ; - contribuer à la formation et à l'information auprès des personnels de l'éducation nationale et des organismes partenaires de la MDPH 32 pour toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants en situation de handicap ; - assurer toute mission spécifique liée à son expertise à la demande du directeur de la MDPH ou de l'IEN-ASH (représentation, participation à des colloques, réunions nationales...).
<u>Compétences et qualités requises</u>	<p><u>Connaissances requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une réelle connaissance des textes officiels, de leur évolution et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap. - Avoir une bonne connaissance des structures et dispositifs de l'éducation nationale et plus particulièrement de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire du 1^{er} et du 2nd degré. - Avoir une connaissance des établissements et services médicosociaux et sanitaires du Gers (IME, IMPro, ITEP, SESSAD, CAMPS, CMPP, hôpital de jour... - Avoir une connaissance du secteur social et judiciaire. <p><u>Compétences attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontrer des capacités d'analyse et de synthèse s'appuyant sur les expressions des familles et les évaluations des différents professionnels pour l'élaboration de propositions en réponse aux besoins des enfants ou adolescents. - Savoir travailler en partenariat dans le cadre des différentes instances de la MDPH 32. - Savoir accueillir, écouter et dialoguer avec les familles parfois en situation difficile. - Savoir se positionner dans une démarche de réseau avec un partenariat multiple à connaître et à enrichir. - Maîtriser les techniques de communication et de bureautique essentielles. - Faire preuve de confidentialité et devoir de réserve.
<u>Personne à contacter</u>	<p>Sandra DUCES, IEN ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers sdei32@ac-toulouse.fr ou 05 67 76 51 58</p>